

Bulletin municipal d'informations

■ Vie communale

■ Jeunesse

■ Animations

■ Informations  
pratiques

■ Services





# Vie Communale



## Le mot du Maire

Le début de l'année municipale est marqué par le vote du budget communal dont vous trouverez le détail en page intérieure. Même si le résultat de 671 429,18€ au 31 décembre 2023 signifie une bonne santé financière de notre commune et peut paraître important, il faut rester prudent car il est nécessaire pour financer les futurs projets. D'autant que l'État n'augmente pas les dotations et les collectivités locales doivent faire face à des charges toujours plus importantes. Pour 2024, les taux d'imposition n'ont pas augmenté (identiques depuis 2015) mais la loi de finances prévoit une hausse des valeurs locatives de 3,86 %...

Concernant l'espace culturel / lieu partagé, après plusieurs réunions techniques avec le maître d'œuvre, Mr FRAIRE, le Conseil Municipal a validé la démolition du bâtiment actuel. En effet des contraintes techniques sont apparues entraînant un coût financier supérieur important. Afin de réaliser deux grandes salles, le retrait des murs de refends du rez-de-chaussée à l'étage entraîne la dépose des pannes et de la couverture tuiles en mauvais état. Un des murs sur la rue a une épaisseur de 15 cm, non conforme aux normes. Afin de garder le gros œuvre restant, il faudrait également reprendre les fondations existantes. Le groupe constitué d'élus et de citoyens travaille à la validation de l'esquisse pour un dépôt de permis de construire en septembre.

En début d'année, vous avez été sollicités pour le recensement. Au vu des données collectées nous sommes aujourd'hui 1265 habitants contre 1330 au 01/01/2022 soit une baisse de 5 %. Un autre chiffre important : 61 logements sont vacants. L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat lancée par la CDC AUNIS SUD va nous aider pour que certains logements vétustes soient rénovés avant une location ou une occupation par leur propriétaire. Plusieurs personnes âgées sont aussi accueillies en structure spécialisée. Des constructions, notamment sur le lotissement du Pré Vert, sont en cours mais pas encore occupées.

Notre secteur a subi de plein fouet la crise immobilière avec des prix du bâti et du non bâti qui ont frisé l'indécence. Comment offrir dans ces conditions une capacité de logement tant en locatif qu'en accession à la propriété à nos jeunes, à nos familles à faibles ou moyens revenus ? Depuis quelques temps, une baisse semble intervenir et les propriétaires de biens doivent en avoir conscience.

Le lotisseur P21, titulaire du permis d'aménager du lotissement de Puydrouard, est en redressement judiciaire. De nouveaux promoteurs s'intéressent à ce projet ainsi qu'à celui de l'entrée du bourg de Forges. J'aimerais insister sur un élément : le droit du sol n'est pas figé et éternel... Tout cela peut bouger.

Le Plan Local D'urbanisme Intercommunal (PLUI) sera révisé en 2026 ou 2027. Si les propriétaires des terrains situés dans les zones AU actuelles (zones à urbaniser pour des lotissements) campent sur leurs prétentions financières, ces zones pourront être déclassées pour en ouvrir d'autres nécessaires au développement de la commune et retrouveront un prix de vente de niveau agricole. Il faut aussi prendre en considération la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui stipule, elle, zéro ouverture de nouveaux terrains sur l'espace agricole. Chacun(e) doit être responsable et raisonnable dans ses ambitions.

Le Président de la République au soir des élections européennes a décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale et de convoquer les électeurs les 30 juin et 7 juillet pour élire de nouveaux députés.

Entre l'écriture de cet édit et la parution du bulletin, il faut compter plusieurs semaines, aussi les résultats de ces consultations électorales seront peut-être connus...

Cette année ont lieu partout en France de nombreuses commémorations : débarquement du 6 juin 1944, massacre d'Oradour sur Glane, les lieux importants de la Résistance comme le Vercors, le plateau des Glières... partout en France se dressent des stèles, des monuments comme celui de Ferrières pour que nous nous souvenions du sacrifice de toutes celles et tous ceux qui ont combattu les idées de populisme, d'extrémisme et de racisme des années 30, pour que nous puissions vivre dans un pays libre et démocratique.

Au moment de voter, je souhaite que chacun(e) d'entre nous se souvienne de notre histoire pour que les valeurs de la République Française triomphent.

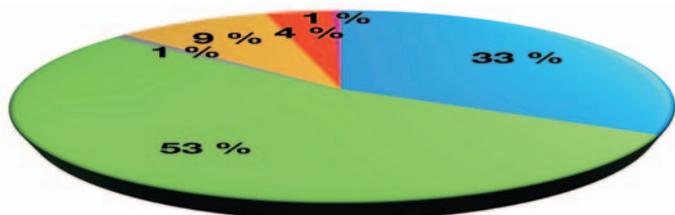
Je vous souhaite un agréable été et de bonnes vacances,  
Bien cordialement, votre Maire, Micheline BERNARD

## Cérémonie du 8 mai

Beau temps et belle participation à la cérémonie de commémoration du 79ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945. La PAIX restera toujours un combat !

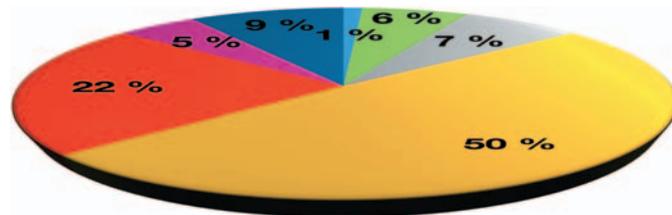


## Compte administratif communal 2023



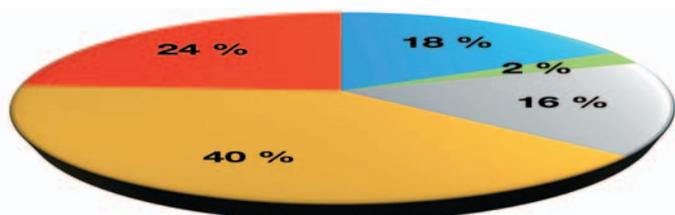
**FONCTIONNEMENT : Dépenses**

Charges à caractère général	271 988,23 €
Charges de personnel et frais assimilés	444 064,33 €
Atténuations de produits	6 072,75 €
Autres charges de gestion courante	75 144,11 €
Charges financières	32 118,43 €
Dotations aux amortissements	4 328,73 €
<b>Total dépenses</b>	<b>833 716,58 €</b>



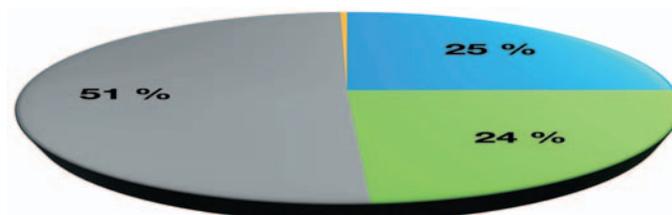
**FONCTIONNEMENT : Recettes**

Atténuations de charges	12 526,98 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	71 446,70 €
Impôts et taxes	79 736,94 €
Impositions directes	568 531,00 €
Dotations, subventions et participations	297 998,03 €
Autres produits de gestion courante	53 768,58 €
Produits financiers	9,52 €
Excédent de fonctionnement reporté	103 527,02 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 147 544,77 €</b>



**INVESTISSEMENT : Dépenses**

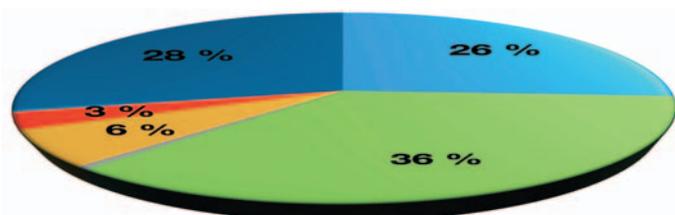
Emprunts et dettes assimilés	138 285,12 €
Immobilisations incorporelles	17 649,99 €
Immobilisations corporelles	122 611,37 €
Immobilisations en cours	311 027,55 €
Déficit d'investissement reporté	185 320,85 €
<b>Total dépenses</b>	<b>774 894,88 €</b>



**INVESTISSEMENT : Recettes**

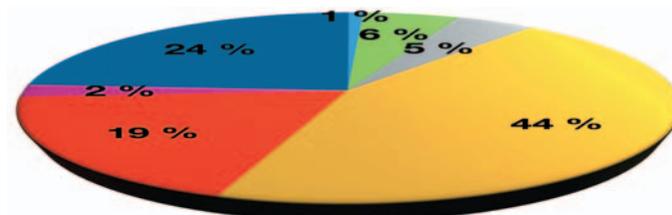
Dotations, fonds divers et réserves	285 101,50 €
Subventions d'investissement reçues	270 250,64 €
Emprunts et dettes assimilés	572 815,00 €
Amortissements des immobilisations	4 328,73 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 132 495,87 €</b>

## Budget prévisionnel communal 2024



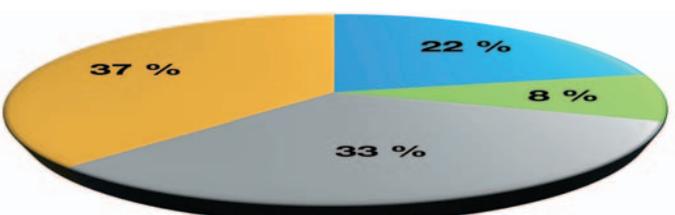
**FONCTIONNEMENT : Dépenses**

Charges à caractère général	344 575,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	475 000,00 €
Atténuations de produits	6 100,00 €
Autres charges de gestion courante	82 660,18 €
Charges financières	38 000,00 €
Produits financiers	25,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	4 328,73 €
Virement à la section d'investissement	369 866,28 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 320 555,19 €</b>



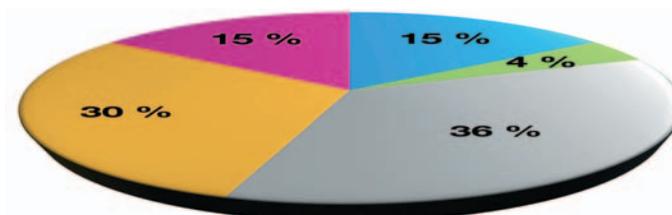
**FONCTIONNEMENT : Recettes**

Atténuations de charges	12 000,00 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	74 355,00 €
Impôts et taxes	59 872,00 €
Impositions directes	585 000,00 €
Dotations et participations	248 500,00 €
Autres produits de gestion courante	27 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	313 828,19 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 320 555,19 €</b>



**INVESTISSEMENT : Dépenses**

Emprunts et dettes assimilés	525 436,00 €
Immobilisations incorporelles	190 920,00 €
Immobilisations corporelles	780 359,00 €
Immobilisations en cours	889 856,96 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 386 571,96 €</b>



**INVESTISSEMENT : Recettes**

Virement de la section de fonctionnement	369 866,28 €
Dotations, fonds divers et réserves	95 000,00 €
Subventions d'investissement reçues	851 070,50 €
Emprunts et dettes assimilés	708 705,46 €
Amortissements des immobilisations	4 328,73 €
Excédent de fonctionnement reporté	357 600,99 €
<b>Total recettes</b>	<b>2 386 571,96 €</b>



# Vie Communale

## Infos travaux

### Liaison douce Puydrouard/Forges

Les BEAUX JOURS enfin revenus, la reprise des travaux est effective depuis quelques jours, la circulation sur la rue du Stade est perturbée, il faut être compréhensif, éviter de l'emprunter pendant les heures de travaux pour la sérénité de l'entreprise LONGUEPEE ! MERCI aux automobilistes.

La finition de cette liaison douce sera faite en stabilisé calcaire collé, il faudra une quinzaine de jours de bûchage pour une bonne mise en œuvre du produit.

Afin de sécuriser le cheminement doux des piétons au long de la rue du stade, nous allons « paysager » sur la partie la plus large et implanter une protection potelet et lisse en bois à l'endroit le plus étroit face au stade de foot, un peu comme sur la photo.

Coût du projet : 119 329,68€ ttc subventionné à hauteur de 37 573,80€ par le fond des amendes de police.



### A Puydrouard

L'enfouissement des réseaux de la Tranche 1 (Grande Rue du carrefour côté La Rochelle, Rue de la Mare, Rue du Couvent, Impasse des Drapiers) par la société ALLEZ devrait débuter à l'automne ? Certains administrés ont validé une convention afin de pouvoir fixer les lampes LED d'éclairage en façade de maison, la meilleure solution pour un bon éclairage de la rue.

**Le Conseil Municipal a validé, le 29 avril dernier, le coût réel établi par le SDEER pour cette 1ère tranche, soit : 110 385€ TTC.**

L'étude de la Tranche 2 pour le reste du village, (Grande Rue du carrefour vers Surgères ainsi que la rue des sœurs et la rue du relais) est en cours. Les courriers aux administrés devraient arriver sous peu, le coût estimatif prévu par le SDEER est de 148 800€TTC.

Le Conseil Municipal a acté la réalisation de la tranche 3 concernant la rue du Calvaire, plus complexe à traiter vu la ligne "HTA" qui s'y trouve, nous n'avons pas d'estimatif de coût actuellement.

### Sur Forges

Les travaux concernant la rue de l'Augerie et la petite Augerie vont bientôt commencer, l'entreprise Longuépée de Muron, nous a informé du démarrage pour mi-juillet. A l'heure où vous lisez ces lignes, c'est peut-être démarré ? Ces travaux vont occasionner des perturbations dans les habitudes de chacun, l'entreprise fera de son mieux afin de minimiser cette gêne. N'hésitez pas à échanger avec eux en direct.

Nous comptons sur votre compréhension afin que cela se passe du mieux possible, sans désagréments majeurs.

### Dernière minute

Dans le cadre du transfert de propriété de la RD 205 e3 venant de la ZA le Magnou jusqu'à la place du Souvenir, le Département réalise les travaux de réfection de chaussée du rond-point "ZA le Magnou" jusqu'au carrefour avec la rue de l'Aunis dans le bourg. Il y a eu quelques perturbations mais, dans l'ensemble, cela ne se passe pas si mal. Le revêtement final est peut-être en cours de réalisation ou déjà terminé ???

### Eglise Saint Laurent

Les travaux des extérieurs sont quasiment terminés, il reste la baie côté Est à gérer et l'aménagement du parvis.

La grande baie doit être réouverte comme à son origine. Cela pose quelques questions vis-à-vis du retable à l'intérieur de l'église lequel se trouve devant cette baie. Il va donc falloir adapter les travaux à cette situation particulière avec forcément un coût supplémentaire en respectant les consignes de l'architecte des Bâtiments de France.

Concernant le parvis il faut rendre l'église accessible aux handicapés donc il va falloir opérer un reprofilage de l'accès jusqu'à la rue.

Concernant la cloche, suite aux différents déboires de rénovation ou pas !!!... (voir la photo). Nous attendons un nouveau devis de rénovation de la part de la Société Lussault, campaniste à Beaurepaire (85) qui nous promet de pouvoir la rénover et lui redonner son éclat d'antan... pour un coût raisonnable ???



### La cagnotte de la "Fondation du Patrimoine"

Celle-ci est toujours d'actualité, nous en sommes à 12 570€ avec 57 donateurs.

Pour rappel, chaque don est déductible des impôts à hauteur de 66%.

### MERCI DE VOTRE SOUTIEN.

**Pour acter votre participation, suivre le lien suivant :**

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-laurent-de-forges>

Cet automne nous voudrions mettre en place une conférence/ échange avec la population, les donateurs. Nous aurions le soutien de l'AHGPA (Association d'Histoire et Géographie en Pays d'Aunis), DATE à déterminer.

## La fibre

NORMALEMENT, ce dossier est arrivé à son terme... Sauf qu'il y a encore et toujours des petites anomalies particulières qui subsistent... Ainsi, des fils électriques se trouvent trop proches des lignes téléphoniques donc la sécurité des techniciens ne permet pas la finalisation de l'installation.

Nous sommes intervenu auprès des opérateurs pour régler ces problèmes... MALHEUREUSEMENT, les délais d'entente entre les différents "concessionnaires Réseaux" sont longs et ne dépendent pas de la Commune !!!

Cependant, la finalité est proche car il y a une consignation du réseau électrique qui est prévue par ENEDIS, le 18 juillet, sur le secteur rue de l'Augerie, petite Augerie et rue Délidon pour gérer ces points particuliers.

Espérons du mieux dans les semaines à venir...

## Divers

- Le temps étant plus clément cela va nous permettre de rematérialiser en peinture les chicanes provisoires de la traverse de Puydrouard suite à la rencontre de terrain de fin octobre dernier.

- LA VITESSE ! Nous comprenons bien que, pour certains d'entre vous, ces chicanes "dérangent". MAIS, le plus important reste, malgré tout, la sécurité de tous en minimisant la vitesse dans la traverse du village. Cela implique donc de faire attention à ces futurs déplacements. Merci de votre compréhension.

- Nous sommes régulièrement interpellés concernant la vitesse sur toute la Commune que se soit à Puydrouard sur la RD 112 (Le Thou), la RD 116 (rue du calvaire) ainsi qu'à Forges à chaque entrée de bourg ou à Villeneuve (carrefour La Charre).

Il est très difficile de "diminuer" cette vitesse, cela relève du comportement personnel de chaque conducteur d'engin motorisé !!!

La gendarmerie est informée mais, évidemment, ils ne sont pas forcément présents. Le Département responsable des routes départementales ne veut pas systématiquement mettre des chicanes en place.... Nous essayons, à notre niveau, de relancer ce dossier "brûlant" pour être entendus mais ce n'est pas simple !

**En attendant il faut s'en remettre à la bonne conscience des automobilistes dans le respect des règles du code de la route.**



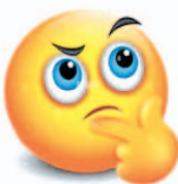
## Désagréments divers et variés

Nous rencontrons toujours des actes d'incivilité, c'est assez déplorable d'avoir de tels comportements de nos jours.

Ce manque de civisme de la part de quelques personnes témoigne d'un manque de respect total de notre environnement alors qu'il existe des déchetteries pour déposer vos gravats ou autres déchets recyclables plutôt que de les déposer dans un coin de haie ou bord de champ !!!



## Autres rappels concernant le "Bien vivre ensemble"



**Il est particulièrement désagréable de voir des conteneurs jaunes ou noirs qui restent stockés des jours....sur le trottoir public ! Chacun doit le rentrer chez lui une fois la collecte réalisée. Respectons la rue, elle appartient à tous. MERCI.**

Nous avons également des remarques de non-respect de la tranquillité signalés en Mairie, même si cela concerne peu de monde cela contribue à alimenter un certain "mal être".

Il ne faut pas oublier qu'il y a des gens autour de soi qui ne sont pas forcément disposés à entendre les "vrombissements" des petites motos sous leur fenêtres jusque tard dans la nuit ou les chiens aboyer à longueur de journée ou encore la musique du voisin à "tue-tête". Il faut être tolérant c'est la moindre des choses du "Bien vivre ensemble". Pensons au respect du bon voisinage qui doit engendrer de la convivialité, de l'entraide voir de l'amitié.

Merci pour votre écoute...

Philippe Bariteau, maire-adjoint, responsable de la voirie.



## DANGER MINES !!!

Il devient de plus en plus régulier de trouver dans tous les espaces enherbés publics que ce soit le "Terrain des Allées", le terrain de football, la place de l'église, les espaces verts des lotissements et PIRE l'espace de jeux où jouent nos enfants à côté de l'église de trouver des multitudes de déjections canines. C'est inadmissible !!!

Les promeneurs, nos agents d'entretien, les enfants n'ont aucun plaisir à se retrouver nez à nez avec ces déjections.

Je ne pense pas que vous les premiers, propriétaires de chiens vous soyez satisfaits d'avoir ça dans vos jardins !!! Donc la moindre des choses, pour le respect de tous, serait que vous fassiez attention de ramasser les déjections de vos chiens ou bien de prendre la précaution de ne pas les laisser au milieu de l'espace public. C'est quand même plus agréable de bénéficier d'un espace public commun propre. MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE ACTION.



# Vie Communale

## Plan communal de sauvegarde

### L'essentiel

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il est obligatoire pour les communes concernées par :

- un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou minier (PPRM) prescrit ou approuvé,
- un plan particulier d'intervention (PPI),
- un territoire à risque important d'inondation (TRI) identifiés par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;
- une exposition reconnue au risque volcanique ;
- une zone de sismicité (de niveau 3, 4 ou 5) ;
- des bois et forêts classés à risque d'incendie ou réputés particulièrement exposés au risque d'incendie.

Un plan communal de sauvegarde peut également être élaboré à l'initiative du maire, en dehors de ces cas obligatoires.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population,

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles,
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

**Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire et par le préfet.**

- Si vous êtes sensibilisé(e) pour apporter vos compétences professionnelles dans le cadre de la gestion d'une situation de crise survenue lors d'une catastrophe de type tempête, tornade, séisme, inondation, etc...
- Si vous vous sentez concerné(e) par ces domaines : paramédical, psychologie, logistique, conducteur d'engin, etc...

**Merci de vous faire connaître afin de vous enregistrer dans le PCS auprès de la Mairie : 05 46 35 52 70 ou [mairie.forges@wanadoo.fr](mailto:mairie.forges@wanadoo.fr)**



## Piscines

### JUIN - JUILLET

SURGÈRES	AIGREFEUILLE	LA DEVISE
du 12 juin au 6 juillet	du 15 juin au 6 juillet	du 19 juin au 6 juillet
Mercredi et samedi	Mercredi et samedi	Mercredi et samedi
15h00 - 19h00	15h00 - 19h00	15h00 - 19h00
<i>Piscine fermée le dimanche 7 juillet</i>	<i>Piscine fermée le dimanche 7 juillet</i>	<i>Piscine fermée le dimanche 7 juillet</i>

### du 08 JUILLET au 31 AOÛT

SURGÈRES	AIGREFEUILLE	LA DEVISE
Mardi, mercredi, Jeudi, vendredi, samedi et dimanche	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche
14h30 - 19h30	14h30 - 19h30	14h30 - 19h30
<i>Piscine fermée le lundi toute la journée</i>	<i>Piscine fermée le mardi toute la journée</i>	<i>Piscine fermée le jeudi toute la journée</i>

## TARIFS



## LA DEVISE AIGREFEUILLE SURGÈRES

Enfants	Gratuit jusqu'à -6 ans
Enfants et jeunes de 6 à 18 ans	2 €
Adultes de + 18 ans	3,50 €
Cartes 10 entrées Enfants-jeunes	16 €
Cartes 10 entrées adultes	30 €
<b>Tarif groupe ALSH</b>	
CdC Aunis Sud et hors CdC (à partir de 10 jeunes tous âges confondus)	1,50 €
Accompagnateurs adultes des groupes	Gratuit
Visiteur / interne scolaire	2 €
Forfait 10 leçons de natation	100 €
Forfait 5 leçons de natation	50 €
1 séance de natation en complément d'un forfait	10 €
5 cours collectifs d'aquagym	50 €

## Marche Gourmande

C'est par un temps magnifique que s'est déroulée la **"Randonnée Gourmande"** ce samedi 13 avril. Sur un parcours de 10,7 km les 120 participant(e)s ont pu se régaler avec la fameuse tartine aux mogettes suivie d'un rougail saucisses, fromage et crêpes maison en fonction des étapes.

Un grand merci à monsieur Desbordes pour nous avoir accueilli dans sa serre pour que les randonneurs puissent profiter du plat et des plantations.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition de la **"Randonnée Gourmande"**.

Merci à la municipalité et à l'ensemble des bénévoles !

Stephanie Bret - présidente de Forges en fêtes



## Résultats Elections européennes du 9 juin 2024

897 inscrits ; 486 votants (54,18%) ;  
24 bulletins blancs et nuls ; 462 exprimés.

Ont obtenu :

J. Bardella : 169 (36,58%)

R. Glucksman : 71 (15,37%)

V. Hayer : 58 (12,55%)

M. Maréchal : 33 (7,14%)

M. Toussaint : 22 (4,76%)

M. Aubry : 22 (4,76%) ;

FX. Bellamy : 21 (4,55%)

J. Lassalle : 17 (3,68%)

L. Deffontaines : 14 (3,03%)

Parti animaliste : 14 (3,03%)

Ecologie au centre : 7 (1,52%)

L'Europe, ça suffit : 4 (0,87%)

Asselineau – frexit : 3 (0,65%)

Equinoxe Ecologie : 3 (0,65%)

Ecologie positive : 2 (0,43%)

Europe Territoires : 1 (0,22%)

Parti pirate : 1(0,22%)

21 autres listes n'ont obtenue aucune voix.





# Jeunesse

## La cantine à 1€

La cantine scolaire est un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais c'est également un espace privilégié d'apprentissage pour les enfants.

Elle permet aux élèves de bien manger et elle contribue à leur permettre d'intégrer les règles de base du "Vivre Ensemble".

La commune a souhaité mettre en place ce dispositif "Ma cantine à 1€ tarification sociale des cantines" à partir de la rentrée 2024.

La tarification sociale consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leur quotient familial CAF. Une subvention de 3€ est alors versée par l'État pour chaque repas facturé à 1€.

Dans le contexte actuel où de nombreuses familles subissent une baisse du pouvoir d'achat, le Conseil Municipal a souhaité que cette aide bénéfique aux plus grands nombres, c'est ainsi que la grille tarifaire va permettre de réduire la facture de la cantine pour environ 80 % des familles.

Cette subvention sera garantie pendant la durée du Pacte des Solidarités soit jusqu'à fin 2027.

## Une belle journée à l'école des tilleuls le jour du carnaval

Tout le monde était déguisé, petits et grands, enseignantes, AESH et nos agentes, Cindy et Rachel.



## Aurevoir Mesdames

Elles ont passé 3 ou 4 ans, parfois 15 ans à Forges, elles ont décidé de partir enseigner dans une autre école, merci beaucoup à Bénédicte, Ingrid, Nadia et Marie pour ces années passées auprès des enfants de notre école communale.



## Les élèves participent à l'école du dehors

Cette année et toutes les semaines, l'ensemble des classes de l'école font classe dehors, le temps d'une matinée ou d'un après-midi. Les élèves se rendent au « Terrain des Allées » pour découvrir la nature, étudier sa faune et sa flore, expérimenter, faire des hypothèses et donner naissance à de nombreux projets. L'entretien régulier du Terrain des Allées permet aux élèves de profiter pleinement et en toute sécurité de ce bel espace.

Amélie GAUTRON - directrice de l'école des Tilleuls



## Voyage au Puy-Du-Fou

Le 4 juin, les 4 classes élémentaires ont effectué une sortie au Puy du Fou. Tous les enfants sont revenus enchantés de cette journée exceptionnelle. Quelques photos et commentaires des enfants :



*C'était trop bien quand on a mangé car j'avais faim et il y avait le passage de la flamme Olympique.*



*Le spectacle des oiseaux, la dame est trop belle et l'oiseau lui donne une rose quand il vole...*



*J'ai bien aimé les trois mousquetaires car c'était joli et réaliste.*



*Le spectacle des vikings avec les feux, c'est impressionnant et chaud, j'ai cru que le feu allait venir sur moi !*

## Projet de désimperméabilisation et renaturation des cours de l'école des Tilleuls avec le projet "Sous le bitume, l'Océan"

Ce projet est né de la réflexion d'un petit groupe de parents, enseignantes et adjointe sur comment ramener des îlots de fraîcheur et aménager la cour de l'école maternelle, en faisant appel au bénévolat car le projet n'était pas subventionnable.

L'Organisation Non Gouvernementale "Bleu Versant" est revenue vers nous en début d'année car notre commune était désormais éligible aux subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Fond vert dans le cadre du programme de renaturation des villes et villages.

"Sous le bitume, l'Océan" est une démarche culturelle, technique et participative visant à concevoir avec la coopération de tous les utilisateurs leurs futures cours d'école végétalisées.

Le but est de laisser l'eau de pluie infiltrer les sols et recharger les nappes phréatiques tout en permettant de lutter contre les îlots de chaleur, la perte de biodiversité et la pollution de l'eau.

Le programme intègre les élèves, enseignants, personnels techniques, agents de la restauration, responsables et animateurs de l'ALSH et élus enfants et adultes de notre commune pour imaginer comment mieux accueillir dans cette cour végétalisée leurs usages et proposer un nouveau cadre d'apprentissage et de jeux. Le projet d'aménagement des cours d'école doit être un travail d'équipe entre tous les intervenants utilisateur des lieux, C'est ainsi que Léa Marzloff de l'ONG Bleu Versant est venue nous présenter "Sous le Bitume, l'Océan" le 15 mars.

### L'intervention de l'ONG Bleu Versant comprend :

- Les études préalables sur la cour et sa modélisation.
- L'animation d'une semaine pédagogique et la co-conception avec les élèves, enseignants d'un projet de nouvelle cour d'école comprenant déconnexion des eaux pluviales, renature, réduction des îlots de chaleur et désimperméabilisation.
- La mise en place avec les élèves d'un jardin témoin sur environ 25m<sup>2</sup> dans la cour (avec désimperméabilisation).
- La production de plans de la cour faisant la synthèse de tous les besoins / envies exprimées par les parties prenantes avec : plans métrés, identification des surfaces, matériaux, implantations, rapport au bâtiment.

Nous sommes dans l'attente de l'accord des subventions. Affaire à suivre...dans un prochain Forgien.

## Les Bambins d'Aunis



L'association parentale "Les Bambins d'Aunis" située à Forges vous propose différents services dans votre commune ou aux alentours.

### • Un Multi Accueil

Un accueil occasionnel ou régulier pour vos enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans de 7h30 à 19h00, sur Forges du lundi au vendredi.

Cet accueil permet aux plus jeunes une première expérience de collectivité.

Tous les 15 jours, nous faisons une sortie à la bibliothèque de Forges et en fin d'année, des passerelles avec l'école sont organisées, facilitant ainsi l'intégration des nouveaux élèves.

### • Le Multi Accueil Itinérant

Un accueil occasionnel ou régulier pour vos enfants âgés de 1 à 3 ans de 7h30 à 18h30, qui permet aux plus jeunes une première expérience de collectivité.

Installée depuis de nombreuses années sur votre commune, l'association est présente :

- le lundi et vendredi au pôle enfance d'Aigrefeuille
  - le mardi à la salle des fêtes du Thou
  - le jeudi à la salle des associations de Saint-Christophe
- N'hésitez pas à nous contacter pour l'année 2024/2025.

### • Le Lieu d'Accueil Enfant Parent Itinérant

L'association vous propose également "le Temps des Bambins" autour de votre commune : Aigrefeuille le mardi, Landrais le mercredi (semaines impaires) et Ardillières le jeudi, pour vos enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte référent.

### • Les accueils périscolaires et le centre de loisirs

Nous proposons :

- des accueils périscolaires matin et soir dans les locaux de l'école de Forges.
- Le mercredi et vacances : un centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans dans les locaux de l'école de Forges. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 juin pour l'été.

### • Des actions famille

Des animations et des temps festifs toute l'année pour profiter et partager des bons moments en famille comme des rando famille, festi'bambins, ou ateliers : jeux de société, motricité, yoga, ...

Ouvertes à tous, enfants, parents, grands-parents et habitants.

Retrouvez notre actualité sur notre page Facebook :

Association parentale "LES BAMBINS D'AUNIS"

Place de l'Eglise - 17290 FORGES

05 46 35 58 23 - [contact@bambinsdaunis.fr](mailto:contact@bambinsdaunis.fr)

<http://www.bambinsdaunis.fr>



## "Nettoie ton village"

Jour de la Fête des Mères, dimanche 26 mai, nos jeunes conseillers ont organisé la 1ère édition de "Nettoie ton village". Chaque maman présente a eu la chance de se voir offrir un bracelet en tissu pour cette occasion. Deux lieux de nettoyages avaient été identifiés : Puydrouard et le bourg de Forges.

Le résultat de la collecte n'est pas quantitativement très important ; dans l'ensemble, nos rues restent correctes avec, parfois, de drôles de découvertes (voir photos).

Une vingtaine de personnes (adultes et enfants) ont pu participer à cette action et, pour les remercier, un pot de l'amitié a été offert par la municipalité.

Expérience éducative à renouveler... l'an prochain !!!





# Informations pratiques

## Merci pour vos gestes de tri

Le tri des biodéchets permet de réduire de 30% la taille de notre poubelle. C'est autant de déchets qui ne sont pas incinérés ou enfouis et de matière organique qui retourne à la terre.

Grâce à votre geste de tri, en 2023, 725 tonnes de biodéchets ont été collectées en Aunis et transformées en compost, ensuite réutilisé par des agriculteurs locaux.

**Les sacs verts biodégradables sont toujours disponibles gratuitement en mairie et au siège Cyclad** (près de la gare à Surgères).

**Nouveau : vous pouvez utiliser des sachets en papier kraft** si vous n'avez plus de sacs biodégradables. En effet, il a été constaté que 30% des bornes du territoire ont été polluées par des sacs plastiques contenant des biodéchets.

**Un petit rappel sur les consignes de tri :**

**Vous pouvez y déposer tous les restes de repas, restes de viande et de poissons (y compris les os et les arêtes), coquillages et crustacés, épluchures, noyaux, agrumes, marc de café, coquilles d'œuf, pain, croûtes de fromage, essuie-tout et mouchoirs blancs non imprimés, aliments périmés sans emballage...**

Les bacs biodéchets doivent recevoir uniquement des biodéchets et des sacs biodégradables. **Le plastique, métal, verre, les emballages, la litière, les couches ou tout autres déchets non biodégradables sont interdits.** Merci pour votre vigilance !



### LE TRI DE TOUS LES BIODÉCHETS

Restes de viande ou de poisson, de repas cuits, agrumes... tous les biodéchets alimentaires peuvent être déposés dans la borne marron

### DÉCHETS AUTORISÉS

ÉPLUCHURES, RESTES DE REPAS, COQUILLES, MARC DE CAFÉ, ESSUIE TOUT, CROÛTES DE FROMAGE, RESTES DE VIANDE, DE POISSONS ET DE CRUSTACÉS...



### DÉCHETS INTERDITS

SACS PLASTIQUES, MÉTAL, EMBALLAGES, VERRES, ALIMENTS EMBALLÉS, COUCHES ET PRODUITS D'HYGIÈNE, DÉCHETS DE JARDIN, LITIÈRE...



LES DÉCHETS DE JARDIN SONT À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU À LA DÉCHETTERIE

**ATTENTION !**  
NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS DES SACS EN PLASTIQUE

## Le moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), très invasif a colonisé 2/3 des départements. Il est implanté en Charente-Maritime dans 78 communes dont Ciré d'Aunis et Surgères sur notre territoire. En 2023, 32 détections ont été réalisées à Aigrefeuille d'Aunis. Afin de lutter contre la prolifération de cette espèce, il est absolument nécessaire de l'empêcher de s'implanter au plus près de nos habitats.

### PROTECTION MODE D'EMPLOI :

Le moustique tigre qui vous pique est implanté près de chez vous car il vit dans un rayon de 150 m. La femelle pond ses œufs dans de petits réceptacles d'eau (coupelles, seaux, jeux d'enfants, pneus...) qui permettent le développement des larves. Il faut donc éliminer les eaux stagnantes qui sont des gîtes larvaires potentiels pour les moustiques. Une femelle vit environ 45 jours. Elle pond 150 œufs, 5 fois dans sa vie, soit 750 œufs au total.

### POUR LIMITER LES GÎTES LARVAIRES :

1. Je vide 1 fois par semaine les soucoupes des pots de fleurs ou je mets du sable qui conserve l'humidité pour la plante et qui empêche le moustique de pondre ses œufs.
2. Je couvre les récupérateurs d'eau avec un couvercle hermétique ou une moustiquaire ou je renouvelle l'eau toutes les semaines.
3. Je nettoie 1 fois par an les gouttières, les regards et les siphons. J'entretiens régulièrement ma piscine et mes bassins d'agrément dans lesquels je peux mettre des poissons (qui mangeront les larves).
4. Je range à l'abri les récipients et les objets qui peuvent retenir l'eau de pluie. Je trie et je jette tout ce qui ne me sert plus.

### PROTECTION

1. Portez des vêtements amples, longs et de couleur claire
2. Utilisez des moustiquaires si vous êtes piqués à l'intérieur.

### SIGNALEMENT

Si vous pensez avoir observé un moustique inhabituel et surtout un moustique tigre, informez-en le service démoustication du département

1. Via l'application pour smartphone iMoustique®
2. Sur le site internet du département en remplissant le formulaire
3. Sur le site national dédié au moustique tigre [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

# Informations pratiques



**CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE**

## NOUVEAU SERVICE

Vers l'autonomie numérique

**CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE AUNIS SUD**

**CHRISTELLE HARDY**  
☎ 06 23 07 18 72  
✉ c.hardy@aunis-sud.fr (e-mail provisoire)

**vous accompagne !**

**Organisation de rendez-vous personnalisés & d'ateliers**

- ✓ PRENDRE EN MAIN UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- ✓ NAVIGUER SUR INTERNET
- ✓ ENVOYER, RECEVOIR, GÉRER SES COURRIELS
- ✓ INSTALLER ET UTILISER DES APPLICATIONS UTILES SUR SON SMARTPHONE
- ✓ CRÉER ET GÉRER (stocker, ranger, partager) SES CONTENUS NUMÉRIQUES
- ✓ CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE VOCABULAIRE NUMÉRIQUE

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Maison de l'Emploi France services  
Square du Château 17700 Surgères ☎ 05 46 07 51 66  
surgeres@france-services.gouv.fr emploi@aunis-sud.fr

opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France services - www.conseiller-numerique.gouv.fr

## Gîte Rural du Vieux Chêne



Gîte 10 à 12 personnes  
Ouvert toute l'année

La Beltrie  
17290 Forges

Informations et réservations :  
vieuxchenebeltrie@gmail.com  
Patricia : 07 82 67 14 38  
Emmanuel : 06 07 80 23 35



**AUGUSTIN D'ANGELO**  
**Ostéopathe D.O.**

10 chemin de la Bonnatière  
17 290 FORGES

Prise de rendez-vous sur Doctolib  
☎ : 07 67 82 79 78  
✉ : augustindangeloosteo@gmail.com

# SIGNALEZ PIÉGEZ LUTTEZ !

Ensemble, limitons l'expansion de l'envahisseur

Le frelon asiatique menace nos **abeilles et la biodiversité**. Agissons sans tarder contre cette menace invasive.

Soyez **vigilant**, signalez les nids et **piégez**.

Chaque geste compte pour préserver notre **environnement**.



STÉPHANIE-TAXI



VOUS CONDUIT DANS VOS DÉPLACEMENTS;  
PROFESSIONNELS, PERSONNELS ET MÉDICAUX

- Taxi conventionné
- Toutes distances
- Réservation recommandée

Téléphone : 06.03.45.62.55  
stephanietaxi17@gmail.com

## INFOS MAIRIE

### ACCUEIL MAIRIE



☎ 05 46 35 52 70  
mairie.forges@orange.fr  
www.mairie-forges.fr

### Horaires d'ouverture de votre mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h/18h
Mardi	9h/12h	Fermé
Mercredi	Fermé	14h/18h
Jeudi	9h/12h	Fermé
Vendredi	Fermé	14h/17h30

Vous retrouverez la liste des assistantes maternelles, des entreprises et des associations de la commune sur notre site internet : [www.mairie-forges.fr](http://www.mairie-forges.fr) ou en mairie.

### Permanence des élus

**Micheline BERNARD : Maire**, vous recevra en mairie le lundi, mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

**Philippe BARITEAU : 1<sup>er</sup> adjoint**, délégué à la voirie, urbanisme et personnel communal sur rendez-vous

**Isabelle VILLAUDY TALLEC : 2<sup>ème</sup> adjointe**, déléguée aux affaires scolaires et péri-scolaires sur rendez-vous

**Philippe TERRIEN : 3<sup>ème</sup> adjoint**, délégué aux bâtiments, à l'environnement et à l'animation/culture sur rendez-vous

**Gilbert BERNARD : conseiller délégué à l'action sociale aux solidarités**, assure une permanence au titre du CCAS tous les jeudis matins et sur rendez-vous.

**Amandine BALLANGER : conseillère municipale déléguée à la communication** sur rendez-vous.

### SALLE DES FÊTES Salle associative



Réservation et gestion assurées par la mairie

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

accession par la mairie



Tablette tactile en libre service

Accès à :

- LA POSTE produits et services
- LA BANQUE POSTALE consulter et gérer ses comptes
- LA POSTE MOBILE
- Accès services publics : Impôts, Cadastre, Sécu. Soc., CAF, Légifrance, Pôle emploi, etc...

### Gestion des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie

#### CHRISTINE

sauf vendredi

- état civil
- élections
- PACS
- Recensement militaire
- sortie du territoire

#### CATHERINE

sauf lundi

- urbanisme (sur rendez-vous pour le dépôt de dossiers)
- voirie
- assainissement

### Bibliothèque

Ouverte le mercredi et le vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

### Agence Postale Communale

Renseignements 05 46 35 52 69

#### Heures d'ouverture :

Lundi : 14h/18h - Mardi : FERME  
Mercredi 14h/19h - Jeudi : 9h/12h30  
Vendredi : 14h/17h30 - Samedi : 9h30/12h30

LA POSTE



## Nouveaux arrivants

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille.*